

UNE NOUVELLE DIGUE

pour la plus belle plage du Nord



Le renouveau de notre station balnéaire, engagé en 2017 avec la rénovation de la digue des Alliés, touche à sa fin.

C'est un chantier colossal de 10 millions d'euros qui s'achève pour le plus grand bonheur des Dunkerquois et de tous les amoureux de la plage.

Déjà auréolée du titre de plus belle plage du Nord, Malo-les-Bains pourra dans quelques jours s'enorgueillir d'avoir également une digue de mer plus moderne, plus confortable et innovante.

Une promenade repensée et embellie

Le nouveau front de mer sera inauguré le 1^{er} juillet lors du lancement de la saison estivale. Entièrement rénové, plus large, plus attractif et mieux adapté aux nouveaux usages, il permettra à chacun de se promener en toute sécurité et de profiter pleinement du calme et des nombreux attraits de la reine des plages : solariums et alcôves, belvédères en bois avec lieux de repos et de contemplation, bars et terrasses, activités et animations durant tout l'été...

« Sur la digue, le piéton est roi ! »

Afin de réduire les nuisances sonores et les incivilités (tapages nocturnes, dégradations...) tout en renforçant la sécurité des riverains, promeneurs, cyclistes, visiteurs et touristes, la circulation et le stationnement des véhicules motorisés vont être fortement réglementés sur l'ensemble de la digue.

Moins de voitures, pour plus de plaisir

Comme vous pourrez le constater sur le plan reproduit au centre de ce document, la Ville va mettre en place de nouvelles règles pour la période estivale.



Un bord de mer ACCESSIBLE AUX VÉLOS

Le front de mer reste accessible aux vélos (y compris à assistance électrique), mais sous certaines conditions afin de préserver la sécurité des piétons qui seront toujours prioritaires.

De la passerelle du FRAC jusqu'à la base de voile, piétons et cyclistes partagent donc le même espace dans une aire piétonne qui oblige les vélos à rouler à l'allure de la marche (à moins de 6 km/h) pour la sécurité de tous.

En cas de forte affluence sur la digue, il est toutefois recommandé aux cyclistes de mettre pied à terre et de circuler en tenant leur vélo à la main.

Celles et ceux qui le souhaitent pourront aussi laisser leurs vélos aux abords de la digue, en les accrochant aux nombreux arceaux disponibles. Il en existe plus de 150 réservés à cet usage tout le long du front de mer.

Durant les mois de juillet et août, il leur sera également possible de déposer leurs vélos dans l'un des deux parcs gardiennés (de 10 h à 20 h) prévus à cet effet et situés respectivement place du Casino **A** et à l'entrée de digue, rue Foch **B** (voir plan).

En ce qui concerne les engins de déplacement personnel motorisés et les nouveaux véhicules électriques individuels tels que les trottinettes électriques et les gyropodes, ils sont totalement interdits sur l'ensemble du front de mer. En revanche, ils peuvent circuler sur les autres axes routiers de la Ville.



Pour plus d'informations :
malo@ville-dunkerque.fr